

BAC +3

Code RNCP: selon parcours

version: janvier 2024

BUT Génie Mécanique et Productique en 3 ans

Parcours SNRV (code RNCP: 35466): Simulation Numérique et Réalité virtuelle

Parcours CDP (code RNCP: 35467): Conception et Production Durable

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation

Durée de la formation

36 mois 2075 heures Formation délivrée par



Objectifs

Former des cadres techniques capables d'exercer leur métier dans tous les secteurs économiques, de collaborer avec les différents acteurs du système de conception, production, recherche et développement de produits.

Le diplômé des Départements Génie Mécanique et Productique des IUT peut contribuer à la compétitivité des entreprises dans toutes les étapes de la vie d'un produit en optimisant les choix techniques, scientifiques, économiques et humains, en intégrant les impératifs de qualité, de maintenance et de sécurité et en pouvant exercer rapidement des responsabilités.

Accès au diplôme

Candidats détenteurs d'un bac général dont les spécialités sont les mathématiques, la physique-chimie, les sciences de l'ingénieur, ou d'un bac technologique de la série STI2D.

Admission: sur dossier

Dépôt de candidature : du 20 janvier au 20 mars

Tous les candidats doivent obligatoirement déposer leur candidature sur le site www.parcoursup.fr

Rythme d'alternance

5 semaines en formation / 6 semaines en entreprise

Rentrée : septembre

Contacts

Responsable pédagogique : Laurent FOURMONT

Contact administratif: Karine LALANDRE - k.lalandre@iut.univ-evry.fr / secretariat.gmp@iut.univ-evry.fr - Tél.: 01 69 47 73 33

Contact CFA EVE: VARNEROT Florence - f.varnerot@cfa-eve.fr - Tél: 01 60 79 56 02 /

Lieu(x) de formation

IUT d'Evry - Dept. GMP Cours Monseigneur Roméro 91000 EVRY



Programme de la formation

Science de la production mécanique

- Conception mécanique (Bureau d'étude CAO)
- Production mécanique (FAO, OGP, qualité, métrologie, commande numérique)
- Automatique, informatique industrielle

Sciences Appliquées

- Mécanique
- Sciences des matériaux, dimensionnement des structures
- Electricité, électronique
- Mathématiques
- Informatique générale

Sciences Humaines

- Anglais
- Expression, communication
- Formation économique et sociale

Activité de synthèse

- Saé : Situation d'apprentissage et d'Evaluation
- Projets tutorés et alternance réalisés en entreprise
- Projet industriel : les apprentis réalisent un projet, à l'issu duquel une soutenance orale et un rapport seront demandés

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

• Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.
- Les entreprises de travail temporaire peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

- 1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
- 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

